Tax Reform 1987

June 18, 1987

Speech Delivered in the
House of Commons by the
Honourable Michael H. Wilson
Minister of Finance and
Member of Parliament
for Etobicoke Centre

Canada

Department of Finance Canada

Ministère des Finances Canada

Table of Contents

Introduction 1

Highlights of the Proposals 2

Opportunities for Canada 2

Personal Income Tax Reform 3

Corporate Income Tax Reform 6

Sales Tax Reform 8

Fiscal Responsibility 9

Economic and Fiscal Outlook 10

Conclusion 11

Introduction

Tonight I am proposing sweeping changes to Canada's tax system. These changes will directly affect all Canadians for many years to come.

Our tax system should be a strong force in meeting the challenges that face our country.

It must help individuals and businesses deal with the challenges of the 1990s and into the next century.

It must reinforce our ability as a country to continue to provide the social programs needed by our people.

It must generate the hope and opportunity that will motivate Canadians to build a strong country in a very competitive world.

But to do this, the tax system must have the respect of Canadians. We know that it does not. And we know why.

We all know that the tax system allows many profitable corporations to avoid paying a fair share of tax, year after year.

We all know that it allows some people with very high incomes to pay less tax than the average Canadian wage-earner, year after year.

We all know that it allows those who are able to use special tax breaks to shift the burden to others less able to carry it.

Canada needs a tax system that raises revenues in a fair and reliable way; a system that supports our national effort to promote economic growth and create more and better jobs.

Over the years, our tax system has become a crazy quilt of special incentives, special deductions and special write-offs.

Each special incentive gives a break to someone. But each special tax break means that taxes have to be higher for everyone else. Special breaks have made the income tax more and more complicated, and less and less fair.

During the past two years, I have acted to strengthen the integrity of the tax system. Many tax breaks have been eliminated. But further action is needed to restore faith and trust in the system, to ensure that it works for the benefit of all Canadians. Tonight I am taking that action.

Highlights of the Proposals

I am proposing sweeping reforms to the personal and corporate income tax system. Beginning January 1, 1988:

- We will reduce or eliminate many special tax breaks. Those high-income individuals and profitable corporations who currently pay little tax will carry a greater share of the tax burden.
- We will further increase the fairness of our personal income tax by converting tax exemptions and deductions to tax credits, with particular benefits for lower-income and elderly Canadians.
- We will reduce the burden of taxation on those who have not been taking advantage of special tax breaks. As a result, 80 per cent of Canadian households will have lower personal income taxes in 1988. A typical family of four earning $30,000 will pay about $500 less in taxes.

Opportunities for Canada

Tax reform is much more than simply fixing what has gone wrong with our tax system.

We have an opportunity to build a new tax system that will be fairer and more progressive.

A tax system that will assist, rather than hinder, our ability to grow and prosper.

A tax system that will complement and support important initiatives that will shape our future.

A tax system that will keep Canada competitive in a freer trade environment, one that is compatible with new approaches the government is planning on child care, and that reinforces other key priorities.

The reform proposals are far-reaching in their scope and impact. They are explained in the documents that I will table tonight. Tomorrow, booklets and pamphlets will be available in most supermarkets and shopping malls across the country. I would urge Honourable Members and all Canadians to study the tax reform package carefully.

The proposals have benefited from ideas, suggestions and recommendations from many people and groups across the country and from members of this House. I have also had constructive consultations with provincial ministers of finance.

This package reflects these consultations. It reflects basic principles of good and fair taxation, and in a way that recognizes Canadian reality and Canadians' priorities.

The proposals will be implemented in two stages. Income tax changes will take effect beginning in the 1988 taxation year. In the second stage, the existing sales tax will be replaced by a new sales tax system. The existing sales tax has long been recognized as unfair to Canadian industry, workers and consumers. The new sales tax will be linked to the personal income tax through an enhanced sales tax credit to improve the fairness of the tax system.

I want to emphasize that the reform proposals I will table tonight are a package.

They work together in a consistent, comprehensive way.

They strike a responsible balance among the many objectives that our tax system must serve in addition to raising revenues: objectives such as targeting assistance to those who need it most, promoting regional equality and encouraging greater investment in Canada's future.

Some will argue that the government should have wiped out more tax incentives. But I am not prepared to abandon key national and regional priorities. The incentives that will remain in the system are there for good reasons.

Others will argue for retention of some of the tax breaks being eliminated. But let us not forget that they are asking for special tax breaks for some which mean higher taxes for many others.

Our reforms are designed to be neither a revenue grab nor a windfall. On balance, the reformed system will raise about the same revenue as the current system.

But, by shifting more of the tax burden from individuals to corporations, and by lowering rates and removing preferences, the reforms make fundamental changes in who pays and how much.

Those who have made extensive use of tax preferences will pay more tax. Many corporations and some individuals will pay more. Most individuals and some businesses will pay less. Corporations will carry a bigger share of the total tax load. Sales tax revenues will be increased.

Canadians want personal income taxes to be lower. They will be. We will have both lower rates and a fairer system.

Personal Income Tax Reform

Federal personal income taxes will be reduced by about $2 billion in 1988 and more than $11 billion over the next five years.

Most Canadians will pay lower taxes because of two far-reaching changes: a new structure of federal income tax rates and the conversion of exemptions and deductions to tax credits.

Currently there are 10 rates of federal income tax, rising with income to a top rate of 34 per cent. Beginning in 1988, there will be only three rates: 17 per cent on the

first $27,500 of taxable income, 26 per cent on the next $27,500 and 29 per cent on taxable income over $55,000.

Despite having only three tax brackets, the personal income tax system will be more progressive.

The key to making the system more progressive is the conversion of exemptions and deductions to tax credits. This will completely eliminate federal income tax for 850,000 Canadians, 250,000 of whom are senior citizens. Let me explain how credits make this happen.

If the government were to introduce a program to help the elderly or the disabled, and if the program were set up so that richer people got a bigger payment than poorer people, most Canadians would think that was unfair. And they would be right.

But, that is exactly what our current system of exemptions does.

For example, we now have a deduction of $2,670 for Canadians 65 and over. For a senior citizen with $15,000 of income, this is worth about $455 in lower taxes. For another senior with $100,000 of income, the same deduction would be worth $910 – about twice as much.

Exemptions reduce the amount of income that is subject to tax. This makes their value greater for those with higher incomes because higher-income people have higher tax rates. Credits reduce tax payable. They are worth the same regardless of income.

We will replace exemptions with tax credits. In the case of the age credit, it will be worth $550 in tax savings to all seniors.

The new credits will ensure that the vast majority of Canadians pay lower income taxes.

This will mean, for example, that nine out of 10 Canadians 65 and over will pay less federal tax in 1988. A typical elderly married couple with $25,000 of income will pay about $650 less.

Tax credits also support the objectives we set in the February 1986 budget – to target assistance more effectively to those with lower incomes and reduce the after-tax value of transfer payments to those with higher incomes. Converting exemptions to credits does just that, while maintaining universal access to family allowance and old age security payments.

The personal income tax reforms reflect a number of priority areas for this government.

We all want our younger Canadians to receive a good education. This is critical to Canada's future. The new education and tuition credits can be claimed either by the student or a supporting spouse, parent or grandparent. This will substantially augment the availability of tax assistance for students pursuing a post-secondary education.

Our communities are strengthened and enriched by the contribution of volunteer organizations. The new tax credit for charitable giving has been designed to provide a substantial incentive for donations, particularly for low- and middle-income earners.

The tax reform proposals will continue to help Canadians become more self-reliant by saving for their retirement. The fairer and more flexible system I announced last October will not be changed. However, the $15,500 limit for RRSP contributions will be phased in more slowly.

Tax reform recognizes the important role of agriculture in Canada. The farm community will continue to benefit from the existing $500,000 capital gains exemption for farmland. I am also proposing new rules to increase certainty about the tax treatment of farm losses. These rules will provide objective tests to determine when farm losses should be restricted for tax purposes.

Canadians have created 840,000 jobs since September 1984. Much of this is the result of the efforts of individual men and women, each striving to build and grow in their own way.

To reinforce the job-creating potential of the small business sector, I am proposing that the $500,000 capital gains exemption for shares of small businesses become effective on January 1, 1988 rather than January 1, 1990.

This government has encouraged small business, risk-taking and entrepreneurship, and will continue to do so.

But the most effective tax incentive is lower tax rates. Lower rates mean more reward for that extra effort.

And to provide that incentive for all taxpayers, we must restrict and remove a number of tax deductions and exemptions.

Self-employed Canadians are entitled to deduct expenses they incur in earning income. But some deductions are for expenses which represent an element of personal consumption. To recognize this, the deduction for business meals and entertainment will be restricted to 80 per cent of expenses incurred. In addition, where home offices and automobiles are not used exclusively for business purposes, deductions for these expenses will be limited.

The lifetime capital gains exemption for all property, other than qualifying farm property and small business shares, will be held at the 1987 level of $100,000. To reduce tax shelter possibilities and to better match deductions with income, capital gains will qualify for the lifetime exemption only to the extent they exceed net investment losses after 1987. This will not reduce an individual's lifetime exemption limit.

The taxable portion of capital gains will rise from one-half to two-thirds in 1988 and three-quarters in 1990. The dividend tax credit will be reduced to directly reflect the reduction in the corporate tax rate. The tax system will continue to give preferential treatment to capital gains and dividends in recognition of the risks associated with investment.

Currently, those who receive investment income or make extensive use of tax preferences pay consistently lower taxes than others. After reform, they will pay more. About 1.5 million households will have an average tax increase of about $665. They will continue to pay lower average effective rates of tax than those with similar income derived mostly from employment. But the gap will be narrowed.

Corporate Income Tax Reform

Corporate income tax reform will meet three major objectives.

The jobs of many Canadians depend on a corporate income tax system that is competitive with other countries, particularly the United States. Tax reform will improve the overall competitive position of Canadian business and industry.

Tax reform will return the profit motive to investment by rewarding success. It will encourage investment decisions to be based far more on the imagination and creativity of research, engineering and marketing experts, and far less on the advice of tax specialists.

And it will ensure that profitable corporations carry a bigger share of the total tax burden. Federal corporate income tax revenues will increase by about $5 billion over the next five years.

To maintain a competitive tax system, corporate tax rates will be reduced, effective July 1, 1988. The general federal rate will fall to 28 per cent. The rate for small business will fall to 12 per cent and the manufacturing rate will be reduced by 1991 to 23 per cent.

Income tax revenues from corporations will increase because these lower rates will apply to a broader tax base with fewer special incentives. Capital cost allowances will be reduced to bring them more in line with actual rates of depreciation. The rate of tax on capital gains will be increased. Deductions for meals and entertainment expenses will be limited. Small manufacturers will be taxed at the same rate as other small businesses.

Many profitable financial institutions and real estate companies are paying little or no tax because of existing tax provisions. New rules will be introduced to ensure that they pay their fair share of tax. I am also announcing changes, effective immediately, to reduce the tax advantage available to non-taxpaying companies that issue preferred shares.

More balanced development across all regions will continue to be strongly supported through the tax system. The reform proposals retain the investment tax credits in the Atlantic and Gaspé regions, Cape Breton, and special investment tax credit regions across Canada. The rates of credit will be reduced in line with lower tax rates, but the relative incentive effect will be maintained.

The mining industry is important to regional economic growth and to isolated communities across Canada. This sector now has a number of incentives including flow-through shares, earned depletion, and the ability to write off all investment against the income from a new mine. These incentives will be retained with the exception of earned depletion. This provision, which provides a tax write-off in excess of actual costs, will be phased out by mid-1989.

The average tax rate of the mining sector will remain one of the lowest. And for a new investment in mining, the tax rate will be lower than in any other sector.

The reform proposals also recognize the strategic position of Canada's oil and gas industry. The industry will benefit over all from tax reform. The lower tax rate will more than offset the slightly broader tax base. The industry will continue to have access to flow-through shares.

In current world oil markets, many major projects with long lead times face very high risks. Accordingly, as in the past, the government will consider what adjustments in non-tax assistance would be appropriate to encourage major oil and gas projects which provide important regional or national benefits and which are fundamentally economic.

The agriculture, logging and fishing sectors are important sources of employment and income for many regions of Canada. After tax reform, they will have the lowest average tax rate of any sector.

The changing composition of our economy and the importance of adjusting to technological change make it essential that our reform proposals look to the future as we prepare for the 21st century. The reformed system will strongly support two key priority areas for this government: research and development and labour-intensive economic sectors.

Firms engaged in R&D in Canada will continue to benefit from one of the most favourable tax regimes for R&D in the industrialized world. The current tax incentives for R&D costs will not be changed, with the exception of buildings claimed for R&D.

Canada's wholesale and retail trade and service businesses are leaders in employment growth, yet they are the most heavily taxed of any corporate sector. By lowering their taxes, tax reform will encourage new investment in these sectors in all parts of Canada.

The further reduction of the low tax rate for manufacturing will maintain its competitive position.

In recent years, tax planning in Canada has become more sophisticated and aggressive. Canadians quite rightfully resent it when they find that others avoid paying tax by bending the rules of the tax system. We must be assured that the tax burden will be fairly shared. The reforms I have outlined will make our income tax system substantially fairer than it now is. Lower rates and fewer preferences will reduce the incentive and opportunity for tax avoidance.

But further action is required. Over the past two years, I have dealt with an increasing number of complicated transactions designed primarily to avoid tax. I am proposing legislative changes that will provide a stronger basis for reassessing artificial tax avoidance transactions. Information reporting requirements for investment income and tax shelters will be strengthened to help identify avoidance and evasion. Penalties will be increased for chronic offenders.

In reform of the income tax, I have set out to make the system fairer and more efficient while retaining its fundamentally sound principles. No such reform is possible within the current federal sales tax. It is beyond repair and will be replaced by a new system in the second stage of tax reform.

Sales Tax Reform

A fair and effective sales tax is an essential part of the overall balance of Canada's tax system.

The present tax is fundamentally flawed. It is a hidden, arbitrary and capricious tax.

Many Canadians are unaware of this tax because it is normally applied when a product is manufactured and is hidden in the price of goods which are eventually sold to consumers. By the time it reaches the consumer, a dollar of tax paid by a manufacturer can raise the price to the consumer by a lot more than a dollar. And the purchaser does not know by how much.

The existing sales tax hurts our economy. It puts more tax on Canadian-produced goods than it does on competing imported goods. It puts a hidden tax on our exports that makes them less competitive. That doesn't make much sense for a country that trades as much as we do in tough, competitive, world markets. That extra tax penalty is costing us jobs and creating them in other countries.

These problems with the sales tax are not new. They have been known for 40 years. They have been growing worse. What has been lacking has been the political will to fix them. It is time to get on with the job.

The existing sales tax will be replaced by a new sales tax that will apply to a much broader base. The result will be a lower tax rate and a fairer system.

Sales tax reform will eliminate the hidden tax in the prices consumers pay. It will remove the tax burden on exports and will treat our domestic producers on the same basis as their foreign competitors. It will make us more competitive in world markets and will enhance our trade initiatives.

The new sales tax will be fairer for low- and middle-income Canadians. It will be accompanied by important changes in the personal income tax system to achieve this goal. The most important of these will be to substantially increase the refundable sales tax credit introduced by the government in 1986 and to extend this credit to many more Canadians.

The new sales tax credit will be paid regularly and in advance.

The level of the credit and the income threshold for eligibility will be established to more than offset the impact of the new sales tax on low-income Canadians. In addition to the credit, when the new sales tax is introduced, the personal and corporate income surtaxes will be removed and there will be further income tax cuts for middle-income taxpayers. These measures will make the combined personal income and sales tax systems, after tax reform, more progressive than they now are.

Compensation will be provided to small businesses to help offset the cost of complying with the new system.

The government is considering three alternative forms for the new sales tax. One is a National Sales Tax which would replace both the present federal sales tax and provincial retail sales taxes with one national system. Two federal-only sales taxes are also being considered: a Goods and Services Tax and a Value-Added Tax.

The discussion about which of these forms to implement will have a direct bearing on three important decisions that remain to be made: the level of the tax rate, the scope of the tax base and the design of the sales tax credit.

The new sales tax must raise enough revenue to replace the existing sales tax and provide for additional income tax cuts and the enriched credit.

Decisions about the tax rate and the design of the tax credit will depend on how broad the tax base is. The decisions are closely linked. A broader tax base would result in a lower tax rate for everyone and require a bigger tax credit for those who need it. With a narrower tax base, involving exemptions for such things as food and clothing, the tax rate would be higher on the remaining items and the tax credit could be smaller.

The government is committed to sales tax reform. It will proceed after consultation with provincial governments and other interested Canadians.

Fiscal Responsibility

Responsible tax reform must be fiscally responsible. Our progress in reducing the deficit is essential to our success in reducing interest rates, increasing growth and lowering unemployment.

Sales tax reform will follow the reforms to our personal and corporate tax systems. In the interim, we must make the existing sales tax more reliable. We must deal with its worst competitive distortions. And we must raise more revenue, in conjunction with corporate income tax increases, to help fund the personal income tax cuts.

I am proposing a number of changes to the existing sales tax, effective January 1, 1988.

To reduce competitive distortions and protect against avoidance, the tax will be applied to marketing companies which do not operate at arm's-length with a manufacturer. It will also be moved to the wholesale level for a limited range of products.

To raise revenue, the tax will be extended to most telecommunications services at a rate of 10 per cent. The charges for basic residential telephone service will be exempt from tax.

To further protect lower-income Canadians from the impact of these changes, the existing refundable sales tax credit will be increased from $50 to $70 for adults, and from $25 to $35 for children.

Finally, in order to improve cash management and to offset some of the transitional revenue effects of tax reform, I am proposing to accelerate the payment of sales and excise taxes, effective April 1988. The remittance of personal income taxes deducted at source will be further accelerated, effective January 1990.

These two measures will not increase taxes on Canadians. They will ensure that the government receives money it is owed on a more timely basis. This will reduce our need to borrow and will yield ongoing savings in interest costs.

The proposals I am presenting tonight are fiscally balanced. The personal income tax reductions are made up by increases in corporate and sales taxes and the acceleration of tax collections.

Economic and Fiscal Outlook

I am tabling with the tax reform proposals an updated economic and fiscal outlook.

Our economic prospects for this year are little changed since my February budget. I am very much encouraged by the strong employment growth and declines in the unemployment rate we have seen in recent months. Since September 1984, Canadians have created 840,000 jobs. The unemployment rate, at 9.1 per cent, is at its lowest level in more than five years. But what is most encouraging are the indications, from both employment data and recent surveys of investment intentions, that growth is becoming better balanced across the regions of Canada.

Over the medium term our economic prospects will depend greatly on the success of the industrialized countries in reducing the large international trade and fiscal imbalances that cast a shadow over world growth. Canada is playing a constructive role in this regard. Much progress has been made in recent months. The recent economic summit in Venice underlined the determination of the major industrial nations to continue that progress. Canada shares fully in the commitment expressed at that summit to take further action to achieve our shared economic objectives if that proves necessary.

Our prospects will also depend on what we do at home. Making further progress on tax reform, on our trade initiatives and on the deficit will strengthen investment and growth in all regions of Canada. This will provide us with greater strength and resilience to cope with an uncertain world and with a better capacity to sustain needed social programs.

Our fiscal outlook continues to be encouraging. The most recent estimate for the fiscal year just ended suggests that stronger revenue growth at the end of the year will result in the deficit being about $31 billion, $1 billion lower than I forecast in February.

As I stated in the budget, I expect the deficit for this fiscal year to be $29.3 billion. It will decline moderately over the next two years. The deficit and financial requirements show substantial declines in the medium term. The debt-to-GDP ratio is expected to stabilize by 1991-92. This is a key objective of the government's medium-term fiscal strategy.

Conclusion

Tax reform is a major and complex exercise. It goes far beyond changing some sections in the Income Tax Act. The results must be judged not only in the tax savings of individual Canadians. They must also be judged on how we can contribute to a stronger, more just and more vibrant Canada, in the 1990s and beyond.

The package I am now placing before Parliament and the nation respects our needs today and will help us build a better tomorrow. It reflects the concern we share for our senior citizens and the challenges facing our young people and our entrepreneurs. It respects the importance of our farmers and our resource industries. It recognizes the competitive battles being fought daily by our manufacturers and the challenge of the future for our technology and service sectors. It provides tax savings to individual Canadians and gives them the freedom to spend, save or invest as they see fit.

Some are being asked to pay a greater share through a reduction in tax preferences. In making these decisions, I have considered carefully the key goals of greater fairness and competitiveness. And where the impact is substantial, the change will be phased in over time.

But in the final analysis, this package will be judged on whether we have given to our senior citizens more peace of mind and security; to those in greatest need, a fairer and reduced tax burden; to our young, a greater sense of opportunity and hope; and to our working people, more incentive, stability and freedom.

I believe we have met these tests.

Réforme fiscale 1987

le 18 juin 1987

Discours prononcé à la
Chambre des communes
par l'honorable Michael H. Wilson
Ministre des Finances et député
d'Etobicoke Centre

Canada

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Table des matières

Introduction 1

Principaux éléments des propositions 2

Possibilités offertes au Canada 2

Réforme de l'impôt des particuliers 4

Réforme de l'impôt des sociétés 6

Réforme de la taxe de vente 9

Sens des responsabilités financières 10

Perspectives économiques et financières 11

Conclusion 12

Introduction

Je propose ce soir d'apporter des changements radicaux au régime fiscal du Canada. Ces changements toucheront directement tous les Canadiens pendant bien des années.

Notre régime fiscal devrait nous apporter une aide appréciable pour relever les défis auxquels le pays est confronté.

Il doit aider les particuliers et les entreprises à s'attaquer aux défis des années 90 et du 21e siècle.

Il doit renforcer la capacité de notre pays de continuer à assurer des programmes sociaux dont notre population a besoin.

Il doit créer des espoirs et des possibilités qui motiveront les Canadiens à édifier un pays fort, dans un monde extrêmement concurrentiel.

À cette fin, le régime fiscal doit cependant être respecté par les Canadiens. Nous savons que tel n'est pas le cas. Et nous savons pourquoi.

Nous savons tous que le régime fiscal permet à beaucoup de sociétés rentables d'éviter de payer leur juste part d'impôt, année après année.

Nous savons tous qu'il permet à certaines personnes ayant des revenus très élevés de payer moins d'impôt que le salarié canadien moyen, année après année.

Nous savons tous qu'il permet à ceux qui sont en mesure de recourir aux concessions spéciales de transmettre le fardeau fiscal à d'autres qui sont moins en mesure de le supporter.

Le Canada a besoin d'un régime fiscal qui prélève des recettes de manière équitable et fiable, d'un régime qui soutienne notre effort national de promotion de la croissance économique et de création d'emplois plus nombreux et plus satisfaisants.

Au fil des ans, notre régime fiscal est devenu un incroyable enchevêtrement d'encouragements spéciaux, de déductions particulières et de défalcations extraordinaires.

Chaque encouragement spécial bénéficie à quelqu'un. Cependant, chaque encouragement spécial signifie que les impôts doivent être plus élevés pour tous les autres. Les concessions fiscales ont rendu l'impôt sur le revenu de plus en plus compliqué et de moins en moins équitable.

Au cours des deux dernières années, j'ai entrepris de renforcer l'intégrité du régime fiscal. Nombre de concessions fiscales ont été éliminées. Cependant, il faut en faire davantage pour rétablir la confiance et la foi placées dans le régime, pour s'assurer qu'il fonctionne au profit de tous les Canadiens. Ce soir, j'agis dans ce sens.

Principaux éléments des propositions

Je propose d'apporter des réformes radicales au régime fiscal des particuliers et des sociétés. À partir du 1er janvier 1988:

- Nous réduirons ou éliminerons un grand nombre de concessions fiscales particulières. Les particuliers à revenu élevé et les sociétés rentables qui, à l'heure actuelle, ne paient guère d'impôt assumeront une plus grande proportion du fardeau fiscal.

- Nous rendrons l'impôt sur le revenu des particuliers encore plus équitable en convertissant des exemptions et des déductions fiscales en crédits d'impôt, ce qui bénéficiera tout particulièrement aux Canadiens à revenu modeste et aux Canadiens de l'âge d'or.

- Nous réduirons le fardeau fiscal des personnes qui ne se prévalaient pas des concessions fiscales particulières. En conséquence, 80 pour cent des ménages canadiens paieront moins d'impôt sur le revenu en 1988. Une famille type de quatre personnes ayant un revenu de $30,000 paiera environ $500 de moins au fisc.

Possibilités offertes au Canada

La réforme fiscale va bien plus loin qu'une simple correction des défauts de notre régime fiscal.

Nous avons la possibilité d'établir un nouveau régime fiscal qui sera plus équitable et plus progressif.

Un régime fiscal qui favorisera, au lieu d'entraver, notre capacité de croître et de prospérer.

Un régime fiscal qui complétera et soutiendra d'importantes initiatives qui façonneront notre avenir.

Un régime fiscal qui maintiendra la compétitivité du Canada dans un contexte commercial plus ouvert, un régime qui sera compatible avec les nouvelles orientations que le gouvernement se propose de suivre dans le domaine des services de garde d'enfants, et qui renforce d'autres grandes priorités.

Les propositions de réforme sont de grande envergure et lourdes de conséquences. Elles sont exposées dans les documents que je dépose ce soir. Demain, des

brochures et des dépliants seront disponibles dans la plupart des supermarchés et des centres commerciaux de tout le pays. J'invite instamment les députés et tous les Canadiens à étudier attentivement le train de réformes fiscales proposées.

Les propositions ont été inspirées par les idées, les avis et les recommandations d'un grand nombre de personnes et de groupes de toutes les régions ainsi que des députés de cette Chambre. J'ai également eu des entretiens constructifs avec mes homologues provinciaux.

Cet ensemble de mesures reflète ces consultations. Il s'inspire des principes fondamentaux d'une fiscalité juste et bonne, et ce, tout en tenant compte de la réalité canadienne et des priorités des Canadiens.

Les propositions seront mises en oeuvre en deux étapes. Les changements du régime d'impôt sur le revenu s'appliqueront à partir de l'année d'imposition 1988. Lors d'une deuxième étape, la taxe de vente actuelle sera remplacée par un nouveau régime. On reconnaît depuis longtemps que la taxe de vente existante est injuste pour l'industrie, les travailleurs et les consommateurs canadiens. La nouvelle taxe de vente sera rattachée à l'impôt des particuliers par le biais d'un crédit amélioré au titre de la taxe de vente, qui rehaussera l'équité du régime fiscal.

Je tiens à souligner que les propositions de réforme que je déposerai ce soir constituent un tout.

Elles sont intégrées de manière cohérente et globale.

Elles établissent un équilibre sain entre les nombreux objectifs auxquels notre régime fiscal doit satisfaire, outre la production de recettes: des objectifs comme une orientation de l'aide en faveur de ceux qui en ont le plus besoin, la promotion de l'égalité régionale et la stimulation des investissements dans l'avenir au Canada.

Certains soutiendront que le gouvernement aurait dû éliminer plus d'encouragements fiscaux. Je ne suis cependant pas disposé à abandonner d'importantes priorités nationales et régionales. Les encouragements maintenus dans le régime sont là pour de bonnes raisons.

D'autres prétendront que certains encouragements fiscaux éliminés auraient dû être conservés. Mais, n'oublions pas qu'ils réclament des concessions fiscales particulières pour certains, c'est-à-dire des impôts plus élevés pour beaucoup d'autres.

Nos réformes ne visent pas à apporter des recettes considérablement accrues, ni des gains fortuits. Dans l'ensemble, le régime réformé produira à peu près les mêmes recettes que le régime actuel.

Cependant, en transférant une partie accrue du fardeau fiscal des particuliers aux sociétés, ainsi qu'en abaissant les taux d'imposition et en éliminant des concessions fiscales, les réformes modifient fondamentalement la répartition du fardeau fiscal.

Ceux qui utilisaient largement les mesures préférentielles paieront plus d'impôt. Beaucoup de sociétés et quelques particuliers paieront davantage. La plupart des particuliers et quelques entreprises paieront moins d'impôt. Les sociétés supporteront une plus forte proportion du fardeau fiscal total. Le produit de la taxe de vente augmentera.

Les Canadiens veulent que l'impôt sur le revenu des particuliers diminue. C'est ce qui se produira. Nous aurons à la fois des taux moins élevés et un régime plus équitable.

Réforme de l'impôt des particuliers

L'impôt fédéral sur le revenu des particuliers sera réduit d'environ $2 milliards en 1988 et de plus de $11 milliards au cours des cinq prochaines années.

La majorité des Canadiens paieront moins d'impôt grâce à deux changements très importants: une nouvelle structure des taux de l'impôt fédéral et la conversion d'exemptions et de déductions en crédits d'impôt.

Il existe actuellement 10 paliers d'impôt fédéral, qui augmentent avec le revenu pour atteindre 34 pour cent au maximum. À compter de 1988, il n'y aura plus que trois taux: 17 pour cent jusqu'à $27,500 de revenu imposable, 26 pour cent sur la tranche de $27,500 suivante et 29 pour cent sur le revenu imposable dépassant $55,000.

Bien qu'ayant seulement trois paliers d'imposition, le régime d'impôt sur le revenu des particuliers sera plus progressif.

La clé, dans l'accroissement de la progressivité du régime, est la conversion d'exemptions et de déductions en crédits d'impôt. Huit cent cinquante mille Canadiens, dont 250,000 sont des personnes âgées, n'auront désormais plus d'impôt fédéral à payer. Permettez-moi de vous expliquer comment les crédits produisent ce résultat.

Si le gouvernement devait instaurer un programme d'aide aux personnes âgées ou aux handicapés et que le programme soit structuré de telle manière que les personnes riches obtiennent un paiement plus élevé que les personnes moins aisées, la majorité des Canadiens considéreraient cela injuste. Et ils auraient bien raison.

Mais voilà, c'est exactement ce que fait notre système actuel d'exemptions.

Nous avons, par exemple, à l'heure actuelle une déduction de $2,670 pour les Canadiens de 65 ans et plus. Pour une personne âgée dont le revenu est de $15,000, cette déduction représente une économie d'impôt d'environ $455. Pour une autre personne âgée ayant un revenu de $100,000, la même déduction vaut $910, soit environ le double.

Les exemptions réduisent le revenu assujetti à l'impôt. Cela leur donne une plus grande valeur pour les personnes à revenu élevé, car elles sont imposées à un taux

plus élevé. Les crédits, par contre, réduisent l'impôt à payer. Ils ont la même valeur, peu importe le revenu.

Nous remplacerons les exemptions par des crédits d'impôt. Dans le cas du crédit pour personnes âgées, l'économie d'impôt sera de $550 pour chacune d'elles.

Grâce aux nouveaux crédits, la grande majorité des Canadiens paieront moins d'impôt sur le revenu.

Cela signifie, par exemple, que neuf Canadiens de 65 ans et plus sur 10 paieront moins d'impôt fédéral en 1988. Un couple âgé type dont le revenu est de $25,000 paiera environ $650 d'impôt en moins.

Les crédits d'impôt viennent également à l'appui des objectifs que nous nous sommes fixés dans le budget de février 1986: orienter plus efficacement l'aide en faveur des personnes à revenu modeste et réduire la valeur après impôt des paiements de transfert pour les personnes à revenu élevé. La conversion des exemptions en crédits produit justement ce résultat, tout en maintenant l'accès universel aux allocations familiales et aux prestations de la sécurité de la vieillesse.

La réforme de l'impôt des particuliers tient compte d'un certain nombre de domaines prioritaires pour notre gouvernement.

Nous voulons tous que nos jeunes fassent de bonnes études. Cela est essentiel pour l'avenir du Canada. Les nouveaux crédits au titre des études et des frais de scolarité pourront être réclamés soit par l'étudiant, soit par son conjoint ou un parent ou grand-parent qui subvient à ses besoins. Cela accroîtra sensiblement l'accessibilité de l'aide fiscale aux étudiants qui poursuivent des études postsecondaires.

Nos collectivités sont renforcées et enrichies par la contribution des organismes bénévoles. Le nouveau crédit d'impôt au titre des dons de charité a été conçu de manière à encourager sensiblement les dons, en particulier ceux des salariés à revenu faible ou moyen.

Les propositions de la réforme fiscale continueront d'aider les Canadiens à devenir plus autonomes en épargnant pour leur retraite. Le régime plus équitable et plus souple que j'ai annoncé en octobre dernier ne sera pas modifié. Cependant, le plafond de $15,500 applicable aux cotisations de REER sera mis en place plus lentement.

La réforme fiscale tient compte du rôle important de l'agriculture au Canada. Les agriculteurs continueront de bénéficier de l'exemption actuelle de $500,000 de gains en capital sur les terres agricoles. Je propose également de nouvelles règles qui dissiperont les incertitudes entourant le régime fiscal des pertes agricoles. Ces règles établiront des critères objectifs permettant de déterminer quand les pertes agricoles doivent être restreintes à des fins fiscales.

Les Canadiens ont créé 840,000 emplois depuis septembre 1984. Ce résultat est en bonne partie le fruit des efforts déployés par des hommes et des femmes, dont chacun veut bâtir et progresser à sa façon.

Afin de renforcer le potentiel de création d'emplois des petites entreprises, je propose que l'exemption de $500,000 des gains en capital sur les actions des petites entreprises entre en vigueur le 1er janvier 1988 plutôt que le 1er janvier 1990.

Notre gouvernement a encouragé la petite entreprise, la prise de risques et l'esprit d'entreprise, et il continuera de le faire.

Cependant, le plus efficace des encouragements fiscaux est un abaissement des taux d'imposition. Des taux moins élevés signifient une récompense supérieure pour l'effort supplémentaire produit.

Pour offrir cet encouragement à tous les contribuables, nous devons limiter ou éliminer un certain nombre de déductions et d'exemptions fiscales.

Les Canadiens qui travaillent à leur compte ont le droit de déduire les dépenses engagées pour gagner un revenu. Cependant, certaines déductions correspondent à des dépenses qui comportent un élément de consommation personnelle. Pour tenir compte de ce fait, la déduction au titre des repas d'affaires et des frais de représentation sera limitée à 80 pour cent des dépenses engagées. De plus, lorsque des bureaux à domicile et des automobiles ne servent pas exclusivement à des fins d'entreprise, les déductions correspondantes seront limitées.

L'exemption cumulative des gains en capital sur tous les biens, autres que les biens agricoles admissibles et les actions de petites entreprises, sera maintenue au niveau de 1987, soit $100,000. Pour réduire les possibilités d'abri fiscal et mieux faire correspondre les déductions au revenu, les gains en capital ne seront admissibles à l'exonération cumulative que dans la mesure où ils dépassent les pertes nettes sur placements après 1987. Cela ne réduira pas le plafond d'exonération cumulative d'un particulier.

La partie imposable des gains en capital passera de la moitié aux deux tiers en 1988 et à trois quarts en 1990. Le crédit d'impôt pour dividendes sera réduit de manière à refléter directement l'abaissement du taux d'imposition des sociétés. Le régime fiscal continuera d'accorder des dispositions préférentielles aux gains en capital et aux dividendes pour tenir compte des risques liés aux investissements.

À l'heure actuelle, ceux qui ont un revenu de placement ou qui font un usage considérable des concessions fiscales paient régulièrement moins d'impôt que les autres. Après la réforme, ils en paieront plus. Environ 1.5 million de ménages subiront une hausse de leur impôt d'environ $665 en moyenne. Ils continueront de payer des taux effectifs moyens d'imposition moins élevés que ceux qui ont un revenu du même ordre, mais qui provient principalement d'un emploi. Cependant, l'écart sera rétréci.

Réforme de l'impôt des sociétés

La réforme du régime fiscal des sociétés atteindra trois grands objectifs.

Les emplois d'un grand nombre de Canadiens dépendent d'un régime fiscal des sociétés qui concurrencera celui des autres pays, et en particulier des États-Unis.

La réforme fiscale améliora la compétitivité globale des entreprises et de l'industrie canadiennes.

La réforme fiscale rétablira le profit comme motivation des investissements en récompensant le succès. Elle incitera à prendre des décisions d'investissement beaucoup plus en fonction de l'imagination et de la créativité des experts en recherche, en génie et en commercialisation, et moins en fonction des conseils de fiscalistes.

La réforme assurera aussi que les sociétés rentables supportent une plus forte proportion du fardeau fiscal total. Le produit de l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés augmentera d'environ $5 milliards au cours des cinq prochaines années.

Pour maintenir un régime fiscal concurrentiel, les taux d'imposition des sociétés seront abaissés à partir du 1er juillet 1988. Le taux fédéral général descendra à 28 pour cent. Le taux applicable aux petites entreprises tombera à 12 pour cent, et le taux applicable aux activités de fabrication sera ramené à 23 pour cent d'ici 1991.

Le produit de l'impôt des sociétés augmentera parce que ces taux moins élevés s'appliqueront à une assiette fiscale plus large, comportant moins d'encouragements spéciaux. Les déductions pour amortissement seront réduites de manière à être plus conformes au rythme réel de dépréciation. Le taux d'imposition des gains en capital augmentera. Les déductions au titre des frais de repas et de représentation seront restreintes. Les petits fabricants seront imposés au même taux que les autres petites entreprises.

Beaucoup d'institutions financières et de sociétés immobilières rentables ne paient guère ou pas du tout d'impôt en raison des dispositions fiscales actuelles. De nouvelles règles seront instituées de manière qu'elles paient leur juste part d'impôt. J'annonce également des changements, entrant en vigueur immédiatement, qui réduiront l'avantage fiscal dont bénéficient les sociétés ne payant pas d'impôt qui émettent des actions privilégiées.

Le régime fiscal continuera d'apporter un puissant appui à un développement plus équilibré dans toutes les régions. Les propositions de réforme maintiendront les crédits d'impôt à l'investissement de la région de l'Atlantique et la Gaspésie, au Cap-Breton et dans toutes les régions du Canada bénéficiant de crédits spéciaux. Les taux de crédits seront réduits parallèlement aux taux d'imposition, mais leur effet incitatif relatif sera maintenu.

L'industrie minière est importante pour la croissance économique régionale et pour les localités isolées de toutes parts du Canada. Elle bénéficie actuellement d'un certain nombre de mesures incitatives, dont les actions accréditives, l'épuisement gagné et la possibilité de déduire la totalité des investissements du revenu tiré d'une nouvelle mine. Ces encouragements seront conservés à l'exception de l'épuisement gagné. Cette disposition, qui offre une déduction fiscale supérieure aux dépenses effectivement engagées, sera éliminée progressivement d'ici le milieu de 1989.

Le taux moyen d'imposition dans le secteur minier restera l'un des moins élevés. Et pour un nouvel investissement dans l'industrie minière, le taux d'imposition sera moins élevé que dans tout autre secteur.

Les propositions de réforme tiennent aussi compte de la situation stratégique de l'industrie pétrolière et gazière du Canada. Cette industrie bénéficiera, dans l'ensemble, de la réforme. L'abaissement des taux d'imposition fera plus que compenser le léger élargissement de l'assiette fiscale. Cette industrie pourra continuer d'émettre des actions accréditives.

Sur l'actuel marché international du pétrole, beaucoup de grands projets accompagnés de longs délais de réalisation présentent des risques très élevés. Par conséquent, comme par le passé, le gouvernement étudiera les rajustements qu'il convient d'apporter à l'aide non fiscale afin d'encourager les grands projets pétroliers et gaziers qui produisent d'importantes retombées régionales ou nationales et qui sont fondamentalement économiques.

L'agriculture, l'industrie forestière et la pêche constituent d'importantes sources d'emplois et de revenus dans bien des régions du Canada. Après la réforme fiscale, ces secteurs seront assujettis au taux moyen d'imposition le moins élevé.

L'évolution de la structure de notre économie et l'importance de l'adaptation aux changements technologiques nous imposent de tenir compte de l'avenir dans nos propositions de réforme, alors que nous nous préparons à entrer dans le 21e siècle. Le régime réformé soutiendra vigoureusement deux grands domaines prioritaires pour notre gouvernement: la recherche et développement, et les secteurs économiques à forte intensité de main-d'oeuvre.

Les entreprises effectuant de la R&D au Canada continueront de bénéficier de l'un des régimes fiscaux les plus avantageux à ce chapitre dans le monde industrialisé. Les encouragements fiscaux actuels à la R&D ne sont pas modifiés, sauf en ce qui concerne les dépenses en bâtiments.

Le commerce de gros et de détail et les entreprises de services sont à la pointe des créations d'emplois; pourtant, ils figurent parmi les secteurs les plus lourdement imposés. En diminuant leurs impôts, la réforme fiscale stimulera les nouveaux investissements dans ces secteurs, dans toutes les régions du Canada.

Le nouvel abaissement du taux réduit d'imposition dont bénéficie la fabrication maintiendra la compétitivité de ce secteur.

Au cours des dernières années, la planification fiscale s'est faite plus perfectionnée et plus audacieuse au Canada. Les Canadiens sont mécontents, et à juste titre, lorsqu'ils constatent que d'autres évitent de payer des impôts en exploitant les règles fiscales. Nous devons avoir l'assurance que le régime fiscal est équitablement réparti. Les réformes que j'ai exposées rendront notre régime d'impôt sur le revenu sensiblement plus équitable qu'il ne l'est. Des taux moins élevés et des concessions fiscales moins nombreuses réduiront les incitations et les possibilités d'évitement fiscal.

Cependant, il faut faire davantage. Depuis deux ans, j'ai eu à examiner un nombre croissant d'opérations complexes visant principalement à éviter l'impôt. Je propose des modifications législatives qui donneront une base plus ferme pour réexaminer des opérations factices d'évitement fiscal. Les exigences de déclaration des revenus de placement et des abris fiscaux seront renforcées pour aider à détecter tant l'évasion que l'évitement fiscal. Les pénalités seront plus lourdes en cas de récidive.

Dans la réforme de l'impôt sur le revenu, j'ai entrepris de rendre le régime plus équitable et plus efficient, tout en maintenant ses principes, qui sont fondamentalement sains. Aucune réforme de ce genre n'est possible dans le cadre de l'actuelle taxe fédérale de vente. Celle-ci ne peut être corrigée et sera donc remplacée par un nouveau régime à la deuxième étape de la réforme fiscale.

Réforme de la taxe de vente

Une taxe de vente efficace et équitable joue un rôle essentiel dans l'équilibre global du régime fiscal canadien.

La taxe actuelle présente des défauts fondamentaux. C'est une taxe cachée, arbitraire et capricieuse.

Beaucoup de Canadiens n'en connaissent pas l'existence parce qu'elle s'applique normalement lorsqu'un produit est fabriqué et parce qu'elle est dissimulée dans le prix des articles qui sont plus tard vendus aux consommateurs. Lorsqu'un produit parvient au consommateur, un dollar de taxe payé par le fabricant peut augmenter le prix à la consommation de beaucoup plus d'un dollar. Or, l'acheteur ne sait même pas de combien.

L'actuelle taxe de vente nuit à notre économie. Elle frappe plus lourdement les produits fabriqués au Canada que les produits importés concurrents. Elle impose une taxe cachée à nos exportations, ce qui les rend moins compétitives. Cela n'est guère justifié dans un pays qui fait autant de commerce que le nôtre, sur des marchés internationaux fortement concurrentiels. Ce handicap fiscal nous coûte des emplois et en crée à l'étranger.

Ces problèmes de la taxe de vente n'ont rien de nouveau. Cela fait 40 ans qu'on les connaît. Ils n'ont fait qu'empirer. Il manquait la volonté politique de les corriger. Il est temps de s'y attaquer.

L'actuelle taxe de vente sera remplacée par une nouvelle taxe qui s'appliquera à une assiette beaucoup plus large. Il en résultera un taux de taxation moins élevé et un régime plus équitable.

La réforme de la taxe de vente éliminera la taxe cachée dans les prix payés par les consommateurs. Elle supprimera la taxe imposée indirectement aux exportations et mettra nos producteurs sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers. Elle nous rendra plus concurrentiels sur les marchés internationaux et renforcera nos initiatives commerciales.

La nouvelle taxe de vente sera plus équitable pour les Canadiens à revenu faible ou moyen. Elle s'accompagnera d'importants changements de l'impôt des particuliers afin d'atteindre ce résultat. Le plus important de ces changements consistera à augmenter sensiblement le crédit remboursable au titre de la taxe de vente institué en 1986 par le gouvernement et à l'étendre à un plus grand nombre de Canadiens.

Le nouveau crédit au titre de la taxe de vente sera payé régulièrement et à l'avance.

Le montant du crédit et le revenu maximum y donnant droit seront établis de manière à compenser, et au-delà, l'effet de la nouvelle taxe de vente sur les Canadiens à revenu modeste. Quand la nouvelle taxe de vente sera instituée, outre l'amélioration du crédit, les surtaxes des particuliers et des sociétés seront abolies, et de nouvelles réductions d'impôt bénéficieront aux contribuables à revenu moyen. Ces mesures rendront les régimes combinés d'impôt et de taxe de vente plus progressifs après la réforme fiscale qu'à présent.

On dédommagera les petites entreprises pour aider à compenser les frais d'observation du nouveau régime.

Le gouvernement envisage trois formes possibles de taxe de vente. L'une est une Taxe de vente nationale qui remplacerait à la fois l'actuelle taxe fédérale de vente et les taxes provinciales sur les ventes au détail afin de les fondre en un seul régime national. Deux taxes de vente uniquement fédérales sont également envisagées: une Taxe sur les biens et services et une Taxe à la valeur ajoutée.

Le choix de la forme de taxe de vente à adopter influera directement sur de très importantes décisions qui n'ont pas encore été prises: le taux de la taxe, l'ampleur de son assiette et la structure du crédit au titre de la taxe de vente.

La nouvelle taxe de vente devra produire des recettes suffisantes pour remplacer la taxe de vente actuelle et financer l'amélioration du crédit ainsi que de nouvelles réductions des impôts.

Le choix du taux de la taxe et de la structure du crédit d'impôt dépendra de l'ampleur de l'assiette fiscale. Les décisions sont étroitement liées. Une assiette plus large permettrait d'appliquer un taux de taxe moins élevé à tous et nécessiterait un crédit d'impôt plus important pour ceux qui en ont besoin. Une assiette plus étroite, qui comporterait des exonérations pour des articles comme les aliments et les vêtements, par exemple, obligerait à imposer une taxe plus élevée sur les autres articles, et le crédit d'impôt pourrait être plus faible.

Le gouvernement est résolu à réformer la taxe de vente. Il agira après avoir consulté les gouvernements provinciaux et les autres Canadiens intéressés.

Sens des responsabilités financières

Une réforme fiscale conforme au sens des responsabilités doit respecter ces dernières sur le plan financier. Il est indispensable que nous progressions dans la

réduction du déficit pour réduire les taux d'intérêt, intensifier la croissance et résorber le chômage.

La réforme de la taxe de vente suivra celle des régimes des particuliers et des sociétés. Dans l'intervalle, nous devons rendre la taxe de vente actuelle plus fiable. Nous devons corriger ses pires distorsions concurrentielles. Enfin, nous devons accroître nos recettes, en combinaison avec l'augmentation de l'impôt des sociétés, pour ainsi financer les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Je propose d'apporter un certain nombre de changements à l'actuelle taxe de vente, à compter du 1er janvier 1988.

Pour réduire les distorsions concurrentielles et prévenir l'évitement fiscal, nous appliquerons la taxe aux sociétés de commercialisation qui ont un lien de dépendance avec un fabricant. La taxe sera également transférée au niveau des grossistes, sur une gamme restreinte de produits.

Afin d'accroître les recettes, nous étendrons la taxe à la plupart des services de télécommunications, au taux de 10 pour cent. Les frais de services téléphoniques résidentiels de base seront exonérés.

Pour renforcer la protection offerte aux Canadiens à revenu modeste contre l'effet de ces changements, nous augmenterons l'actuel crédit remboursable au titre de la taxe de vente, qui passera de $50 à $70 par adulte et de $25 à $35 par enfant.

Enfin, pour améliorer la gestion de notre trésorerie et compenser certains effets transitoires de la réforme fiscale sur les recettes, je propose d'accélérer le versement des taxes de vente et d'accise à partir d'avril 1988. La remise des impôts des particuliers retenus à la source sera encore accélérée à partir de janvier 1990.

Ces deux mesures n'augmenteront pas les impôts des Canadiens. Elles permettront à l'État de recevoir plus rapidement l'argent qui lui est dû. Elles diminueront nos besoins d'emprunt et se traduiront par des économies permanentes de frais d'intérêt.

Les propositions que je présente ce soir sont équilibrées financièrement. Les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers sont compensées par des hausses de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente, ainsi que par une accélération des rentrées fiscales.

Perspectives économiques et financières

Je dépose avec ces propositions de réforme fiscale une mise à jour des perspectives économiques et financières.

Nos perspectives pour cette année n'ont guère changé depuis mon budget de février. Je suis très encouragé par la vive progression de l'emploi et la baisse du taux de chômage que nous avons enregistrées ces derniers mois. Depuis septembre 1984, les Canadiens ont créé 840,000 emplois. Le taux de chômage, à

9.1 pour cent, est à son plus bas niveau en plus de cinq ans. Le plus encourageant, toutefois, est l'indication fournie à la fois par les statistiques d'emploi et les récentes enquêtes sur les intentions d'investissement que la croissance devient plus équilibrée entre les diverses régions du Canada.

À moyen terme, nos perspectives économiques dépendront beaucoup de la manière dont les pays industrialisés parviendront à réduire les importants déficits commerciaux et financiers internationaux qui risquent de compromettre la croissance mondiale. Le Canada joue un rôle constructif à cet égard. Beaucoup de progrès ont été accomplis au cours des derniers mois. Le sommet économique tenu récemment à Venise a souligné la volonté des grands pays industriels de poursuivre ces progrès. Le Canada souscrit sans réserve à l'engagement exprimé lors de ce sommet, de prendre d'autres mesures pour atteindre nos objectifs économiques communs, si cela s'avère nécessaire.

Nos perspectives dépendront aussi de ce que nous ferons chez-nous. La poursuite de la réforme fiscale, de nos initiatives commerciales et des efforts de réduction du déficit renforcera l'investissement et la croissance dans toutes les régions du Canada. Cela nous donnera plus de force et plus de résistance pour affronter un monde incertain, et nous mettra mieux en mesure de soutenir les programmes sociaux nécessaires.

Nos perspectives financières restent encourageantes. Les dernières estimations relatives à l'exercice qui vient de se terminer portent à croire qu'une croissance plus vigoureuse des recettes à la fin de l'année se traduira par un déficit d'environ $31 milliards, soit $1 milliard de moins que je ne l'avais prévu en février.

Comme je l'ai déclaré dans le budget, je prévois pour cet exercice un déficit de $29.3 milliards. Celui-ci diminuera modérément au cours des deux prochaines années. Le déficit et les besoins financiers accusent une baisse appréciable à moyen terme. Le rapport de la dette au PIB devrait se stabiliser d'ici 1991-92. Il s'agit là d'un objectif clé de la stratégie financière du gouvernement à moyen terme.

Conclusion

La réforme fiscale est une entreprise complexe et de grande envergure. Elle représente bien plus qu'une modification de certains articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. On ne doit pas en évaluer les résultats uniquement aux économies d'impôt réalisées par les Canadiens. On doit aussi les juger sur la manière dont nous pouvons contribuer à un Canada plus vigoureux, plus juste et plus dynamique au cours de la prochaine décennie et au-delà.

L'ensemble des mesures que je propose maintenant au Parlement et à la nation respecte nos besoins actuels et nous aidera à bâtir un avenir meilleur. Il reflète l'attention que nous portons à nos personnes âgées et les défis auxquels font face nos jeunes et nos entrepreneurs. Il respecte l'importance de nos agriculteurs et de nos industries extractives. Il tient compte des batailles concurrentielles que livrent

chaque jour nos fabricants et du défi de l'avenir que doivent relever nos industries de pointe et notre secteur des services. Il apporte des économies d'impôt aux Canadiens et leur donne la liberté de dépenser, d'épargner ou d'investir à leur gré.

Nous demandons à quelques-uns de payer une plus forte proportion des impôts en réduisant les concessions fiscales. Pour prendre ces décisions, j'ai examiné soigneusement les objectifs fondamentaux d'une plus grande équité et d'une compétitivité accrue. Dans les cas où les effets sont appréciables, les changements seront mis en vigueur progressivement.

Cependant, en dernière analyse, cet ensemble de mesures sera jugé sur la manière dont nous avons donné à nos citoyens âgés plus de sécurité et de tranquillité d'esprit; aux plus nécessiteux, un fardeau fiscal plus équitable et moins lourd; à nos jeunes, plus d'espoir et de possibilités; et à nos travailleurs, plus d'encouragement, de stabilité et de liberté.

J'estime que nous avons atteint ces objectifs.